

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

*Dossier concernant Deux tableaux
de Leonard De France, offerts
en vente par M^{re} Pierard, à
Louvain.*

N^o 1009

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

1009 M^{re} Pierard. - Deux tableaux de Leonard De France.



Chemin de fer de l'Etat

Reçu du Musée royal de Peinture une
Caisse fermée avec un cadenas, renfermant
Deux tableaux adressés à M. Piérot
Capitaine - Commandant le 2^e Chasseurs
à Cheval, à Namur.

Musées, le 5 Octobre 1866.

1000

Fuboz

Brux. 24 7 br 1866.

à M^{le} Ministre des
l'Int^r

Nous avons l'honneur
de vous informer, en réponse
à votre dépêche du 7
juin 1866, que la Com^{te}
n'a pu apprécier
l'utilité d'acquiescer pour
le don de l'Etat les
deux tableaux de Léonard
de Vinci, que M^r Picard
a bien voulu nous soumettre.
Suivant le désir qui lui
en a été exprimé.

En portant à la connais-
sance de M^r Picard la
décision prise pour la
Com^{te}, nous avons cru
devoir l'engager à faire
des démarches auprès de
l'Ad^m Commune de Br^{ux}
afin qu'elle fit l'acquisition

De ces deux ouvrages qui
nous ont paru présenter un
intérêt tout particulier
pour le climat de cette ville
Veuill. agr.

Le Président
Le Secrétaire
F. J. Vavé

à M. Piérard
Capit. Commandant
au 2^e Chas. à cheval,
à Namur.

La Com. Adm. me charge
de vous informer qu'elle
regrette de ne pouvoir
acquiescer pour le climat
de l'Etat, les deux tableaux

de Leonard De France, que
vous avez eu l'obligeance
de soumettre à son examen.

La Com. croit devoir
vous engager, Mr, à
signaler ces deux tableaux
à l'attention de l'Acad.
Commissaire de Liège
qui jugera peut-être
utile de les acquiescer, à
ceux de l'intérêt parti-
culier qu'ils présentent
pour son climat.

La Com. avec ~~le~~ l'honneur
Mr, de vous renvoyer ces
deux tableaux à Namur
à moins que vous n'ayez
exprimé l'avis contraire
avant le 8^e br. prochain.

Bien vous prie, Mr.
D'après l'avis de son
Ch. distingué.

Le Secrétaire
V. J.

Brux. 16 y line 1866



M. Piécart
Capitaine Commandant
au 2^e. Chasseur à Cheval
à Namur

Conformément au Viro
exprimé par ot. L. du 14 de
ce mois, nous avons l'honneur
de vous faire connaître que
nous avons reçu la caisse
renfermant les deux tableaux
de Leonard de France que
vous nous faites parvenir pour
être soumis à l'appréciation
de M. L. G. Membre.

Recu. 12 gr. M. L. G.
De son Excellence M. L. G.

Le Secrétaire
V. B.



Nantes le 14 Feb 1886



Monsieur

Par mon envoi du 4 Oct. j'ai
eu l'honneur de vous adresser au
Musée Royal, deux tableaux de
Léonard Desportes; Comme l'adm.
des chemins de fer a l'état veut
de m'égaler une Caisse de tableaux
qui m'était expédiée de Liège, je
vous vous prie de m'excuser l'expédition
de la Caisse par vos ai expédiée.

Je vous prie, agréer
l'hommage de ma considération la
plus distinguée

Sincerely
J. B. P.

Jourdain le 4 Septembre 1863

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o

1009

Monsieur Le Secrétaire

Après de me Conformer aux prescriptions
de votre honneur du 28 Août d^r, j'ai
l'honneur de vous informer que je viens
de vous adresser au Musée Royal de peinture
les deux tableaux de Léonard Despreux
qui font l'objet de votre lettre.

Nous changeant de garnison, nous
allons à Namur, c'est donc sous cette dernière
ville, que vous voudrez bien me faire
toute communication que vous aurez
à me transmettre ultérieurement.

Très agréablement, Monsieur, V^{os} dévoués
C^{on}seillers de multiples fonctions

Le Comte de Charny d'Armal

Brux. 28 Aout 1866

à M^r Picard

Capitaine - Commandant
au 2^e Régiment de Chasseurs
à cheval.

à Louvain.

M^r le Ministre de l'Instr
vient de nous communiquer
la lettre par laquelle nous
offrez de céder au Musée de
l'Etat deux tableaux de
Leonard De Vinci.

Nous vous prions, M^r
de vouloir bien nous ~~faire~~
~~faire~~ faciliter
l'examen de ces ouvrages et
les faire parvenir au
Musée royal de Bruxelles, et
Bonne nuit.

La Commission en vous adressant
cette demande ne peut vous
laisser ignorer, M^r, que'elle
n'accepte, sans aucun rapport,
la responsabilité de cet
envoi qui se fera donc
exclusivement à vos risques
et périls.

Respect. agr, M^r l'ap.
De votre C^{te} distinguée.

Le C^{te} Com.
Le Secrétaire
J. H.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

1866

7 Août

Direction

DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES SCIENCES.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1009

N°

12861.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la
direction.

Messieurs,

1009

/ ANNEXE ,

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous transmettre
une lettre par laquelle Monsieur le
Capitaine Tiérand propose la cession en
faveur des collections du Musée de deux
tableaux de feu Léonard De France, ancien
Directeur de l'Académie de Liège.

Il me serait agréable, Mes-
sieurs, que vous voulussiez bien me
faire connaître la suite que vous
donnez à cette proposition.

Agnez, Messieurs l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Alphonse de Serres

De la Commission du
Musée royal de peinture.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur à

Bruxelles.



Monsieur le Ministre,

Il m'est échue par héritage deux tableaux
qui me semblent offrir au point de vue de
l'art et de l'histoire, un intérêt réel. Ces tableaux
sont des ~~deux~~ morceaux d'un artiste renommé du
18^e siècle, dont les œuvres sont extrêmement rares
dans notre pays.

M^r Léonard de France, ~~est~~ né à Liège en 1735,
mort en 1805, fut directeur de l'Académie de
peinture qu'il créa à Prusse Velbruck, ami des
arts, qui gouvernait à cette époque la principauté.
Le talent de l'artiste fit que ses
productions furent recherchées: ses œuvres furent
toujours achetées par des Anglais, et peu
sont restées dans son pays natal.

De France ne fut pas seulement
un artiste pratiquant son art d'une façon
remarquable; mais il fut encore un savant
dont l'Académie de France couronna les
œuvres en 1789, pour un mémoire important
sur.

sur l'effet des couleurs.

Ces deux tableaux, mesurant 58 centimètres de largeur sur 40 de hauteur, représentent une visite de la famille du peintre à l'imprimerie que l'on établit à Liège pour la reproduction des œuvres philosophiques de l'époque, après l'interdiction de ces publications en France. Ils sont d'une couleur charmante; les figures sont touchées avec une délicatesse remarquable et font ressortir le caractère spirituel qui est le fond du talent de l'artiste. Il y a une entente de clair-obscur et de perspective aérienne que Geniers n'aurait pas désavoué. La touche du peintre rappelle cette manière.

Aucun Musée du pays, pas même celui de Liège ne possède de tableaux de cet artiste, et, en cette circonstance, il m'a paru nécessaire que le Musée de l'État en fût pourvu.

Les tableaux, Monsieur le Ministre, ne sont jamais entrés dans le commerce. Ils furent faits par le peintre pour Monsieur Plantier, propriétaire de l'imprimerie, et dont

on retrouve le nom sur un des tableaux. Ils furent acquis lors du décès du propriétaire par M^{me} Leppene, de Liège, amie du peintre, de qui je les tiens par héritage.

Comme je ne fais pas une spéculation de cette vente, et que, par la mobilité de ma position, ils peuvent être pour moi une cause d'embarras, je crois rester en-dessous de la valeur réelle de ces œuvres, en vous demandant, pour les deux tableaux, la somme de 2500 frs.

Je les tiens, Monsieur le Ministre, à votre disposition, pour les faire examiner, chez moi, rue des Ophélieux 22, à Louvain, et vous prie d'agréer l'hommage du profond respect de

Votre très humble serviteur,

(Signé) Pierard.

Capitaine commandant au 2^e régiment de chasseurs à cheval.

Louvain le 29 Juillet 1866.